

LISTE DES MEUBLÉS de particulier à particulier

CLA.

Classement meublé de tourisme
(* à ****) 1 à 4 étoiles pour un confort normal à très confortable.

- ** : meublé classé en 2 étoiles.
- **5 : meublé classé en 2 étoiles pour 5 personnes avec couchages supplémentaires.
- '' : classement en attente.

TYPE

- ACC Appartement chalet collectif
- ACI Appartement chalet individuel
- SCC Studio dans chalet collectif
- SCI Studio dans chalet individuel
- CH Chalet

ETAGE

- RdT Rez de terrasse
- RdC Rez de chaussée
- As Avec ascenseur

m²

Surface du meublé en mètre carré. Cette surface n'inclut pas les éventuels volumes de hauteur inférieure à 1,80 m.

SAN : Sanitaire
B/D/C (bain, douche, cabinet de toilette)

CHAMBRE

1, 2, 3... = Nombre de chambres.
Une chambre est une pièce indépendante fermée, sans lit superposé, avec au moins une fenêtre donnant vers l'extérieur.
C (Cabine) : pièce indépendante fermée, (< 7 m²) plus petite qu'une chambre.
A (Alcôve) : couchage dans une pièce fermée ou non fermée, libre passage pour les hôtes.
M : (Mezzanine)
S : Salon (couchage dans le salon)
Exemples :
2 = deux chambres
2C = deux cabines
1+2C = une chambre et deux cabines

PRESTATIONS

- Tv Télévision
- Tel Téléphone
- @ Accès Internet
- Lv Lave vaisselle
- LI Lave linge
- SI Sèche linge
- Mbb Matériel bébé
- Ch Cheminée
- B Balcon
- T Terrasse
- Gar Garage
- Box Garage non fermé
- PI Piscine privée
- A Animaux acceptés
- Cv Chèques Vacances acceptés

Le code « gf » indique que le meublé est également inscrit aux Gîtes De France.

SITUATION/PLAN

En caractères minuscules : il s'agit du nom du chalet à la station des SAISIES (voir plan page 2).
En caractères majuscules : il s'agit du Lieu-dit (voir plan en dernière page).
NB : *Le Village est le nom d'une résidence aux Saisies.*

PRIX

Les prix sont donnés à **la semaine** ; périodes indiquées en page 13.
La taxe de séjour est en sus.
Charges (électricité, chauffage, ...) en plus si les prix sont indexés par un « + ».
RP signifie « Réservé Propriétaire ».

Donnés à titre indicatif, les prix ne constituent en aucun cas un engagement de l'Association des Loueurs de Meublés.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2017/2018		Noël /Nouvel an	Vacances d'hiver	Vacances de printemps	Début des vacances d'été
Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.	Zone A	du samedi 23 décembre au lundi 08 janvier	du samedi 10 février au lundi 26 février	samedi 07 avril lundi 23 avril	samedi 07 juillet
Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans, Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Corse.	Zone B		du samedi 24 février au lundi 12 Mars	samedi 21 avril lundi 07 mai	
Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.	Zone C		du samedi 17 février au lundi 05 mars	samedi 14 avril lundi 30 avril	

Sem. Noël 2017	Sem. nouvel an 2017/2018	Vacances hiver 2018				Saison été 2018			
PRIX 1	PRIX 2	PRIX 3	PRIX 4	HIVER	PRIX 6	PRIX 7	PRIX 8	BS ETE	ETE
du 23/12 au 30/12	du 30/12 au 06/01	du 06/01 au 20/01	du 20/01 au 10/02	10/02 au 10/03	du 10/03 au 24/03	du 24/03 au 07/04	du 07/04 au 28/05	avant 01/07 après 26/08	du 01/07 au 26/08



Nouveau

Sur notre site, vous pouvez également faire des recherches du dimanche au dimanche



Pour le printemps et l'automne,

tous les tarifs à la semaine peuvent être consultés

directement sur www.lessaisies-alm.net ou www.lessaisies-alm.net/mobi

Pour la Corse, les départements d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer, le calendrier des vacances est fixé par voie d'arrêté préfectoral.